

Service de l'aménagement du territoire

a/s Élyse Ménard, directrice
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3



Site web : www.shawinigan.ca

Courriel : receptionamenagement@shawinigan.ca

Madame,
Monsieur,

Par la présente, je réclame à la Ville de Shawinigan un nouveau bac de matières résiduelles relativement à l'incident décrit ci-dessous.

Nom du (des) réclamant(s) : _____

Lieu de l'incident : _____

Date de l'incident : _____

Couleur du bac : Bleu Gris

Numéro du bac : _____

Photos jointes : Oui

Prendre note que si aucune photo n'est jointe au formulaire, votre demande sera écartée de toute réclamation possible.

Description de l'incident :

Vous devez faire parvenir votre réclamation au Service de l'aménagement du territoire au plus tard quinze (15) jours après la date de l'incident pour dommages matériels encourus, faute de quoi la Ville n'est pas tenue de payer des dommages-intérêts.

Ceci constitue l'avis de réclamation requis par l'article 585 de la Loi sur les cités et villes du Québec concernant les poursuites et réclamations contre la Ville.

Date : _____ Signature : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ (résidence) _____ (cellulaire)

Adresse courriel : _____